

PROGRAMME DU MASTER EN DROIT DE L'ENTREPRISE (MONS) – PAD4

Adapté pour les titulaires d'un diplôme universitaire de deuxième cycle en droit réalisé à l'étranger

Inscription :

Pour introduire votre dossier, il y a lieu de postuler au master en droit de la finalité de votre choix. **Vous ne pourrez pas sélectionner un programme « PAD » dans le cadre du processus d'inscription.** Il appartiendra à la Commission d'admission de vous proposer un programme adapté à votre parcours. Cette offre d'admission n'est pas négociable et chaque candidat conserve la liberté de la refuser et de mettre fin au processus d'admission.

Sous réserve de l'issue de l'examen du dossier de chaque candidat, le programme ci-dessous est, en règle générale, destiné aux titulaires d'un deuxième cycle universitaire en droit réussi à l'étranger ("étudiants PAD4")¹.

Les étudiants « PAD4 » obtiennent le titre de Master en droit à l'issue de deux années académiques.

Conditions d'accès au master en droit :

Avant d'introduire votre demande d'admission, nous vous invitons à vérifier les conditions d'accès complètes sur le catalogue de cours en ligne : <https://www.ulb.be/fr/programme/ma-droi#admission>

Les candidats non assimilés aux étudiants européens et titulaires d'un diplôme obtenu en dehors de l'espace économique européen doivent avoir au minimum une moyenne de 14/20 pour chaque année d'étude du ou des diplôme(s) menant à l'admission.

Par ailleurs, un test de langue française attestant un niveau B2 est exigé pour les candidats qui ne sont pas titulaires d'au moins un diplôme en langue française.

Programme du master en droit - PAD4 :

Les étudiants PAD4 bénéficient d'un programme de master en droit adapté. Ces étudiants doivent réussir 120 crédits pour obtenir le diplôme de master en droit. **Ce programme, principalement composé de droit national belge, s'effectue en deux années académiques (bloc 1 et bloc 2).**

PREMIÈRE ANNÉE (BLOC 1), 60 CRÉDITS :

DROI-C-2170	Droit constitutionnel : Institutions et contentieux	10 crédits
DROI-C-3172	Droit de l'Union européenne	10 crédits
DROI-C-3179	Droit de la procédure civile et pénale	5 crédits
DROI-C-3181	Droit des contrats et de la responsabilité	10 crédits
DROI-C-3180	Repères méthodologiques en droit belge	5 crédits
DROI-C-4039	Droit des sociétés et des associations	10 crédits
DROI-C-4037	Droit de la sécurité sociale	5 crédits
DROI-C-4043	Méthodologie	5 crédits

DEUXIÈME ANNÉE (BLOC 2), 60 CRÉDITS :

Tronc commun (25 crédits) :

DROI-C-4040	Droit fiscal	10 crédits
DROI-C-4041	Droit international privé	5 crédits
DROI-C-4042	Droit de l'environnement	5 crédits
DROI-C-5022	Approche critique du droit économique	5 crédits

¹ Veuillez noter que, sous réserve de l'examen de leur dossier, les étudiants titulaires d'un diplôme universitaire de deuxième cycle en droit réalisé **dans l'Espace économique européen** (ou en Suisse) **incluant un travail de fin d'études ou un stage de minimum 15 crédits** équivalent à celui figurant au programme du master en droit de notre faculté, bénéficient du statut PAD1 et se voient attribuer un autre programme.

Cours de finalité (35 crédits) :

Travail de fin d'études	<i>15 crédits</i>
Deux cours à option à choisir dans le module « Droit européen »	<i>10 crédits</i>
Deux cours à option à choisir dans le module « Enjeux contemporains »	<i>10 crédits</i>

TOTAL DU PROGRAMME : 120 crédits

Travaux pratiques :

Tous les étudiants PAD4 doivent, obligatoirement suivre les travaux pratiques des cours suivants de leur programme :

- DROI-C-3181 Droit des contrats et de la responsabilité
- DROI-C-4039 Droit des sociétés et des associations
- DROI-C-4043 Méthodologie

Par défaut, les étudiants PAD4 sont **dispensés de tous les autres travaux pratiques**. Ils peuvent néanmoins s'y inscrire sur base volontaire auprès du secrétariat. Attention, l'inscription volontaire aux TP est définitive et irrévocable.

Programme annuel de l'étudiant (PAE) :

Une fois le processus d'inscription terminé, le candidat trouvera dans le **portail MonULB** section « Mes études » puis « **Mes notes** » la liste des cours qu'il devra suivre durant l'année académique à laquelle il est inscrit.

Il appartient à l'étudiant de s'assurer qu'il effectue correctement les formalités requises pour s'inscrire aux cours à option et de vérifier régulièrement, tout au long de l'année académique, que le PAE figurant dans MonULB est correct.

Le portail MONULB est le seul endroit où figure la liste des examens devant être présentés. Tout cours qui figurerait dans une autre plateforme informatique dédiée aux horaires ou à l'enseignement (Université virtuelle, Hyperplanning, Teams...) sans être repris sur MonULB > Mes études > Inscriptions et notes ne figure pas au PAE et ne doit pas être étudié. Tout examen présenté dans le cadre d'un cours ne figurant pas au PAE sera perdu, y compris si la note est supérieure à 10/20 et donc réussie.